



Conciliation médicamenteuse

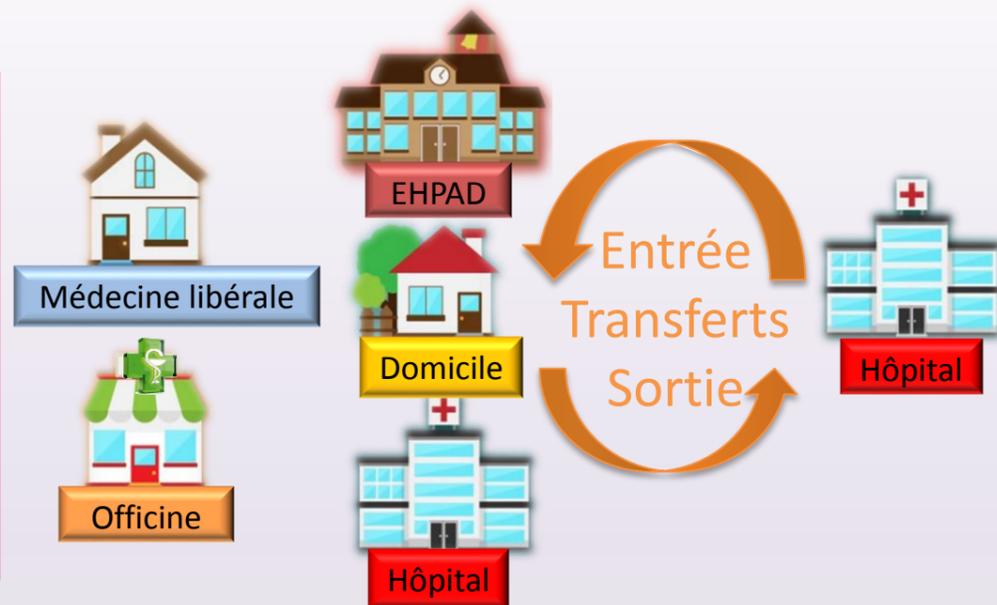
Lettre de liaison

Continuité du parcours de soins



La conciliation médicamenteuse

- ✓ C'est un processus **pluri professionnel** applicable à tous les patients
- ✓ Elle consiste à **partager les connaissances exhaustives** de tous les traitements entre les différentes structures et soignants (ville, hôpital et médico-social) et à chaque **point de transition**
- ✓ Elle permet **d'assurer la continuité du traitement** et ainsi **d'améliorer la sécurité** de la prise en charge médicamenteuse tout au long du parcours de soins



L'information partagée pour un traitement adapté



Les étapes clé de la conciliation médicamenteuse

- Recueil des informations sur le traitement du patient à partir de 3 sources différentes
- Elaboration de la liste complète et exhaustive de tous les médicaments pris et à prendre par le patient
- Analyse médico-pharmaceutique des divergences non intentionnelles identifiées aux points de transition
- Adaptation et optimisation de la prescription hospitalière
- Information du patient, éducation thérapeutique sur son nouveau traitement
- Communication avec les professionnels de ville

